

Claude PETIT-PAS

« L'Europe et l'international, un espace innovant d'éducation, de formation et de mobilités à la portée de tous ? »

□ Un contexte international, des ambitions communautaires

Les programmes de coopération et de formation de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe – préfigurés par certains programmes nationaux bilatéraux ou trilatéraux (Appariements scolaires internationaux, Pays d'Europe Centrale et Orientale ou PECO et le programme « tiers lieu » franco-allemand-PECO) - ont permis à la communauté éducative et universitaire d'anticiper l'élargissement (ou réunification) de l'Europe depuis les années 90 à de nombreux niveaux, de la maternelle à l'université. Ils englobent les secteurs formels et informels en matière d'éducation et formation (cf. les concepts d'« enseignement formel », de « compétences sociales et interpersonnelles », de « circonstances informelles », (¹ *Les Compétences Clés*, DGEC, Commission Européenne), plaident en faveur d'une Europe plurilingue et multiculturelle, - inscrite dans un contexte international plus ample sous les auspices de l'OCDE et de l'International Association for Educational Achievement (IEA) et signalent la participation de la France avec les Etats membres de l'Union Européenne aux études internationales d'envergure sur les résultats pédagogiques depuis 1960, dont les enquêtes PISA (² *Education et formation dans l'Union Européenne : un espace de coopération*). Dans le cadre de négociations communautaires institutionnelles (³) et sous la forme de recommandations, le plan d'action de la Commission en matière de compétences et mobilité (C.E. 2002a) 'demande aux systèmes d'éducation et de formation de mieux répondre aux besoins du marché du travail', tandis que le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) définit ainsi le nouvel objectif stratégique et les ambitions partagées de l'U.E. : « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». C'est ainsi que les « objectifs concrets futurs des systèmes d'enseignement et de formation dans l'Union Européenne » définissent 3 objectifs : l'amélioration des nos systèmes d'éducation et de formation, l'accès de tous à ces systèmes, ainsi que leur ouverture sur le monde extérieur (cf. *ibid*, p 30).

De très nombreux programmes de coopération défendent effectivement - dans la lettre - le principe d'un égal accès de tous aux échanges, à la mobilité et à la formation à hauteur de 31 pays, voire davantage si l'on prend en compte les géographies de coopération élargies par la fusion de programmes tels que TEMPUS et MEDA, par exemple (et au-delà les actions menées par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO). Des budgets communautaires considérables - chiffrés à plusieurs milliards d'euros - sont en jeu et à disposition, au service de la formation initiale, continue, de la formation professionnelle et de la formation tout au long de la vie à dimension européenne. Quelles sont aujourd'hui les caractéristiques de l'éventail de cette offre de coopération à la portée de tous (élèves, personnels, citoyens) ? Quels en sont les potentiels de développement (linguistiques, interculturels, professionnels, financiers) et les atouts en matière d'ouverture et de coopération pour les écoles, les établissements scolaires, les universités et établissements d'enseignement supérieur ?

□ Des observatoires régionaux de l'Education en France ?

Cette invitation permanente à coopérer - dans le respect du principe de subsidiarité et des politiques nationales (ou régionales) d'éducation - a certes d'ores et déjà permis la réalisation en nombre de projets multilatéraux ou bilatéraux innovants, inédits. Les approches comparatives sont privilégiées et les efforts

¹ *Les Compétences Clés*, DGEC, Commission européenne, pp 11-27), *Les compétences clés, un concept en développement dans l'enseignement général obligatoire*, EURYDICE, Direction Générale de l'Education et de la Culture, Commission européenne, Les éditions européennes, Bruxelles, Belgique, 2002

² *Education et formation dans l'Union européenne : un espace de coopération*, Antoine BOUSQUET, collection Réflexe Europe, La Documentation Française, 1999 (pp 28-29)

³ *Les Institutions de l'Union européenne (nouvelle mise à jour)*, Yves DOUTRIAUX et Christian LEQUESNE, collection Réflexe Europe, La Documentation Française, 1998, préface : Jacques ZILLER, 2^{ème} Partie : L'administration centrale française et l'Union européenne, (pp 101-136)

déployés depuis de nombreuses années et plus récemment en matière de lisibilité et transparence des diplômes internationaux, des systèmes éducatifs, de formation et d'évaluation: le réseau ENIC-NARIC (⁴), le CEDEFOP (⁵), le dispositif EURYDICE (⁶), le Réseau Racine (⁷), le Centre de Ressources et d'Initiatives pour l'International des GRETA (CR2I ⁸), le passeport EUROPASS-Formation (⁹) au service des périodes de formation initiale professionnelle en entreprises européennes.

Cependant, il est intéressant d'interroger les facteurs conditionnant leur inégale répartition sur le territoire ou l'inégal accès aux financements de la mobilité européenne des élèves des collèges et lycées et des étudiants, par exemple : notre perception de l'Europe, l'aménagement du territoire, la spécificité des établissements, la difficulté d'accès aux informations sur les programmes par les nouvelles technologies, la transmission des savoir-faire en matière de coopération, les modes d'organisation de l'institution et des personnels dans les établissements qui souhaitent s'engager dans un projet, l'appui que constituent les programmes d'enseignement à ces actions, la stimulation que constitue l'opportunité de développer une carrière professionnelle à l'international. Plusieurs initiatives concrètes ont été prises en Europe, en France, qui favorisent la reconnaissance des niveaux de diplômes internationaux, celle, progressive, des compétences professionnelles

⁴ En ce qui concerne l'élaboration et l'introduction des conventions universitaires, le Conseil de l'Europe, déjà en 1974, et l'UNESCO, en 1979, ont commencé à mettre en place un réseau international de Centres d'information sur les questions de reconnaissance dans tous les Etats signataires. Ces centres ont été dénommés NEICs par le Conseil de l'Europe et NIBs par l'UNESCO. Les deux centres ont été réunis en 1994 pour devenir ENICs (European Network of National Information Centers on Academic Recognition and Mobility), ceci afin de rationaliser certaines procédures administratives et d'économiser les ressources financières. En 1984, l'UE s'y était associée en créant un réseau, dont les centres sont appelés NARICs (National Academic Recognition Information Centers). Pour des raisons institutionnelles, le réseau NARIC de l'UE est désormais exploité séparément car il est plus spécialement axé sur certaines tâches que l'UE ne peut entreprendre que dans les Etats-membres et dans les pays de l'EEE. Depuis fin 1995, la Suisse n'est plus membre du réseau NARIC. Ces centres d'information donnent des renseignements concernant la reconnaissance des diplômes suisses (pour des raisons professionnelles) dans le pays concerné : <http://www.enic-naris.net/>

⁵ Centre Européen de Développement de la Formation Professionnelle : <http://www.cedefop.eu.int/>

⁶ Réseau d'Information sur l'Education en Europe : <http://www.eurydice.org/>

⁷ L'action de RACINE s'organise autour de 3 missions principales : l'assistance aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre des programmes. L'association RACINE apporte un appui au pilotage des programmes et initiatives communautaires en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle contribue à faire vivre concrètement les orientations communautaires dans le contexte français, suggère des aménagements techniques en fonction des retours du terrain et participe activement à la mise en place de nouveaux programmes. Enfin, depuis sa création, RACINE est fortement associée à l'élaboration de contributions françaises aux travaux européens en matière de politique sociale : <http://www.racine.fr>

⁸ Le CR2i a été créé en 1990 par le ministère français de l'éducation pour promouvoir les programmes et financements européens et internationaux dans le Réseau des GRETA (Formation des Adultes). Avec l'extension des publics bénéficiaires des fonds européens, notamment en formation initiale, le CR2i a étendu ses services à d'autres catégories d'acteurs au sein de l'Education nationale. Il assure aujourd'hui sa mission en liaison avec le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques), situé dans les bâtiments historiques de l'ancienne manufacture royale de porcelaine de Sèvres, qui abrita également l'Ecole normale supérieure de jeunes filles. Le positionnement du CIEP, en tant qu'ensemblier en ingénierie éducative met bien en évidence la complémentarité et la synergie entre les équipes des deux structures, dans des perspectives de coopération et de développement de partenariats transnationaux : <http://www.cr2i.com/>

⁹ Europass-Formation a pour ambition d'unifier des systèmes très divers de formation professionnelle autour d'une idée clé, la mobilité, et d'une préoccupation commune de transparence et d'efficacité. La mobilité des personnes en formation professionnelle est devenue, dans une Europe de la connaissance et de la communication, un outil indispensable d'intégration et une dimension essentielle de la citoyenneté. Aussi le Conseil de l'Union européenne a-t-il voulu affirmer sa volonté de promouvoir des parcours européens de formation en alternance, dont l'apprentissage. Sur proposition de la Commission des Communautés européennes, il a ainsi décidé le 21 décembre 1998 la création d'Europass-Formation : <http://www.europass-france.org/>

innovantes, interculturelles, acquises dans ce cadre (le PORTFOLIO Européen des Langues - il n'est cependant pas gratuit - , l'EUROPASS-Formation cité plus haut, le Cadre commun européen de références en matière d'évaluation des compétences en langues vivantes, les collaborations développées à cet effet par The Association of Language Testers in Europe (¹⁰) et les centres de langues produisant des certifications officielles, dont le DELF-DALF et TCF – 'Test de Connaissance du Français' conçus, réalisés et mis en œuvre au CIEP de Sèvres (Centre International d'Etudes Pédagogiques).

A l'heure où la France s'engage dans une seconde phase de décentralisation territoriale, à l'instar de certains modèles (Allemagne, Belgique, Espagne) ou à l'inverse (Angleterre en Grande-Bretagne) d'autres Etats membres de l'Union européenne, voici une question de nature à stimuler les énergies et mobiliser les intelligences : quel aménagement du territoire permettrait une meilleure prise des bénéficiaires potentiels sur ce foisonnement de programmes, une meilleure appréhension de leurs complémentarités, du contenu de ces actions, les financements, les calendriers, selon que leur mise en œuvre relèvent d'un ou plusieurs ministères techniques et de plusieurs de leurs directions, des opérateurs de ces ministères (EDUFRANCE, EGIDE, FIPF, CIEP de Sèvres), des Académies ou des Régions, voire des départements et des municipalités ? Peut-on envisager une structure régionale unique de proximité en mesure d'informer l'ensemble des bénéficiaires potentiels, y compris les adultes ? Les intéressés savent-ils précisément de qui relèvent, et de façon exhaustive, l'ensemble des financements ou subventions en faveur de la mobilité européenne pour les étudiants de BTS (post-baccalauréats) et les étudiants inscrits en formation initiale universitaire ? La Direction des Relations Internationales et la Direction des Etablissements Scolaires du Ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche (DRIC – DESCO) ne s'interrogeaient-elles pas l'an dernier sur l'opportunité, la pertinence de la création d'observatoires régionaux de l'Education ? A ce titre, prenons acte de l'action menée par les 2 comités consultatifs que sont d'une part le Conseil Economique et Social et d'autre part, plus spécifiquement ici, pour notre propos, le Comité des Régions, au sein de l'Union européenne (¹¹). Ce « nouveau venu .../... devrait faire parler de lui » écrivaient les auteurs en 1998. En effet, le Traité de Maastricht prévoyait qu'il soit 'obligatoirement consulté sur les propositions de la Commission intéressant l'éducation, la culture, la santé publique, les réseaux trans-européens, la cohésion économique et sociale, le fonds de cohésion et les missions de fonds structurels'.

Des fonds structurels européens en soutien à la formation professionnelle initiale aux programmes communautaires de coopération, de formation et de mobilité, des programmes nationaux spécifiques de formation et de mobilité à l'international aux bourses du CROUS, des subventions spécifiques relevant des collectivités territoriales pour les premier et second degrés et les étudiants (Régions, Départements, Municipalités) aux réseaux associatifs habilités par le ministère, des fondations aux institutions internationales et aux agences de coopération européennes, des Groupements d'intérêt public ou inter-ministériel aux financements relevant du secteur privé : comment comprendre, comment s'orienter dans cette actualité toujours en évolution ? La compréhension et la portée de ces enjeux ne sont-elles pas liées à l'identification rapide des interlocuteurs pertinents, au repérage des structures en charge de ces mises en œuvre multiples qui requièrent d'authentiques expertises à l'international (expertise technique, pédagogique, budgétaire et financière) ?

□ (Se) Former à l'Europe, à l'international et à la coopération

Les études internationales d'envergure sur les résultats pédagogiques citées plus haut, ainsi que le plan d'action de la Commission en matière de compétences et mobilité inscrivent effectivement nos systèmes d'éducation et de formation dans une dynamique communautaire et internationale de résultats dont les attendus sont clairement édictés : « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». L'actualité sociale et politique à la fois française, européenne et internationale invitent les décideurs à tous les niveaux, les partenaires sociaux et les citoyens que nous sommes à penser les besoins en formation à l'aune de ce contexte et des remodelages territoriaux en marche. La mise en œuvre de la mobilité et coopération européennes, communautaires et internationales par les instances compétentes en matière d'éducation et formation (initiale, continue, professionnelle, tout au long de la vie) assurera d'autant ses fondations et sa portée en termes de « développement durable », confortant ainsi les meilleures prises en charge, les financements et les subventions les plus efficaces et les plus conséquentes que

¹⁰ <http://www.alte.org>

¹¹ *Les Institutions de l'Union européenne (nouvelle mise à jour)*, Yves DOUTRIAUX et Christian LEQUESNE, collection Réflexe Europe, La Documentation Française, 1998, préface : Jacques ZILLER, 1ère Partie : Les institutions européennes, § 6 : *Deux comités consultatifs : le CES et le Comité des Régions* (pp 91-95)

les formations appropriées à tous niveaux sauront être pensées et prescrites avec l'anticipation et les programmations requises. Or, ces mises en œuvre (nous l'avons dit : technique, pédagogique, budgétaires) obéissent à de nombreux calendriers, s'inscrivent dans des échéanciers différents, et empruntent dans l'éducation nationale, notamment, des chemins de traverse qu'il est ardu de tracer une bonne fois pour toute dans la durée et relèvent encore aujourd'hui de l'exploit et de l'endurance, étant donné les modes d'organisation des structures existantes en charge des formations. C'est notamment le caractère trans-catégoriel et pluridisciplinaire de cette entreprise qui requière parfois tant d'opiniâtreté, la confronte le cas échéant à des résistances. A titre d'illustrations, de véritables 'plans communautaires et internationaux de formation' seraient une avancée tangible dans les Académies. On en trouve des expressions dans la mise en œuvre progressive du LMD (Licence, Mastères, Doctorat ou 3-5-8): la mise en œuvre des Mastères n'appelle-t-elle pas des collaborations inter-universitaires et entre les départements des établissements d'enseignement supérieur ? Les projections mises en œuvre en matière d'éducation et formation par le Brésil sur les 25 années à venir en témoignent également.

Certaines lectures référencées ci-après apportent une contribution conséquente à ces enjeux de formation, pour que la lettre accède à l'esprit, tant sur le plan éthique, anthropologique et esthétique (¹²), historique (¹³), que celui de l'ingénierie de formation à l'international à proprement parler (¹⁴). Prenons à témoin l'adage figurant en exergue à la collection « Portraits Européens » des Presses inter-universitaires européennes de Bruxelles : « *Quand les évolutions sont importantes et rapides, quand la performance se substitue à la valeur, il est nécessaire et sain de revenir quelque peu sur ses pas pour regarder si le chemin parcouru nous engage dans la bonne direction. Il est alors bon de faire appel à des guides plus anciens, de relire les visionnaires d'autrefois, afin de se resituer soi-même par rapport à la finalité poursuivie* ».

L'avènement d'une expertise en matière de coopération et formation communautaire et internationale sera d'autant assuré et « durable » que les formations engloberont l'ensemble des personnels qui concourent au succès de cette entreprise : les cadres de l'éducation, les personnels enseignants, les personnels d'éducation et de direction, les corps d'inspecteurs, les personnels administratifs. Des collaborations entre directions techniques du ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche ont permis la tenue de sessions de formation en direction de ces personnels conçues par les DARIC (Délégués Académiques aux Relations Internationales et à la Coopération) à l'Ecole Supérieure de l'Education de Poitiers depuis 2 ans. Les plans académiques de formation, ainsi que les formations optionnelles en direction des futurs chefs d'établissement et leurs adjoints programment - parfois à la marge - des formations spécifiques à cet effet, en soutien à l'élaboration de projets de coopération bi ou multilatéraux, ou d'actions de formation communautaires. Des séminaires ou animations pédagogiques associant les inspecteurs concernés dans les Académies contribuent à ce développement. Se pose de façon récurrente la question des moyens humains, de la reconnaissance par l'institution du travail que génère dans les écoles et les établissements l'élaboration et le succès des projets de coopération souvent pluriannuels et multilatéraux. L'exploration, la comparaison des systèmes éducatifs (¹⁵) - (¹⁶) en sont la clé de voûte. A cet égard, l'actualité et l'évolution de la profession enseignante en France et en Europe ont été remarquablement exposées et comparées dans deux ouvrages édifiants produits récemment par EURYDICE (¹⁷) - (¹⁸) - (¹⁹)

¹² *Essai sur l'exotisme, une esthétique du divers*, Victor SEGALEN, Fontefroide, Bibliothèque artistique et littéraire, Fata Morgana, 1978 (couvrant la période 1904-1918)

¹³ *Erasme ou ... l'Europe idéale*, Jean-Pierre Vanden Branden, Conservateur honoraire de la Maison d'Erasme d'Anderlecht-lez-Bruxelles, Collections Portraits Européens N°5, Presse inter-universitaire européenne, Bruxelles, 1996

¹⁴ *Dynamiques interculturelles pur l'Europe*, Demorgon, Lipiansky, Müller, Nicklaz, Anthropos, éditions Economica, Paris, février 2003, publié avec le concours de l'OFAJ, Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

¹⁵ EURYDICE : <http://www.eurydice.org/>

¹⁶ *Les Ecoles de l'Europe : systèmes éducatifs et dimension européenne*, Francine Vaniscotte – IUFM de Toulouse, INRP, 1996

¹⁷ *La profession enseignante en Europe : Profil, métiers et enjeux - Questions Clés de l'Education en Europe*, volume 3, *Rapport I : Formation initiale et transition vers la vie professionnelle* (Secondaire inférieur général), EURYDICE, Direction Générale de l'Education et de la Culture, Commission européenne, Les éditions européennes, Bruxelles, Belgique, 2002

dont nous recommandons la lecture à toutes celles et tous ceux qui sont en charge de ces questions et de la formation des enseignants en Europe. Certaines questions ne manquent pas en effet de se profiler :

Que dire, par exemple, de la validation effective par les autorités de tutelle de périodes de formation initiale dans un autre Etat membre européen pour les étudiants et les futurs professeurs (via les accords bilatéraux sous l'égide d'ERASMUS et l'octroi par les universités et centres de formation concernés de 'crédits d'enseignement' (ou European Credit Transfer System, ECST). En décembre 2003, l'Agence nationale SOCRATES-LEONARDO France publiait une enquête portant sur la participation des IUFM aux programmes communautaires de coopération et de formation. A la lumière des résultats constatés et compte tenu des orientations ministérielles en matière d'ouverture internationale, les centres de formation sont invités par la nouvelle Direction de l'Agence à déployer leurs efforts et à s'engager dans ces programmes d'ailleurs subventionnés de façon substantielle par la Commission européenne. Argument exerçant une séduction certaine, en ces temps où les budgets de l'état s'amenuisent et où les grands établissements recherchent précisément les financements communautaires et internationaux qui permettront de concrétiser leurs ambitions en matière d'ouverture internationale.

Certes, les formations dispensées en France dans les IUFM aux futurs enseignants stagiaires n'étant pas « diplômantes », au sens communautaire du terme, les bénéficiaires d'une mobilité européenne sous l'égide du programme SOCRATES (action ERASMUS) pourraient sembler à première vue plus limités qu'en universités. Par ailleurs, la Commission européenne distingue, au plan de l'éligibilité à cette action de mobilité, les stagiaires en IUFM ayant dorénavant et déjà le statut de fonctionnaire rémunérés par l'état des étudiants à proprement parler. L'Agence nationale SOCRATES-LEONARDO a pris des dispositions encourageantes à cet effet. Le programme SOCRATES offre également l'opportunité de développer le dispositif spécifique ERASMUS « cours intensif », dont la mise en œuvre est légère et efficace. Par ailleurs, nombreuses sont de toutes façons les opportunités de développement ouvertes, aux centres et instituts de formation des enseignants en Europe – et en l'occurrence aux IUFM - en matière d'actions de coopération et de formation adossées à des subventions ou financements communautaires et/ou internationaux (plus de 25 programmes, sources budgétaires et actions) pouvant directement bénéficier à de nombreux domaines thématiques en matière de formation et coopération (à titre d'illustrations ²⁰).

❑ **Opérateurs ministériels, OING, Agences de coopération communautaires, institutions internationales**

Dans le cadre de la thématique de notre atelier EuroMonde, le paysage des acteurs de la coopération communautaire et internationale ne serait pas complet, sans que soit souligné ici le rôle essentiel joué :

1. par les Organisations Internationales Non-Gouvernementales (OING ou « Le 3ème secteur »), les opérateurs inter-ministériels, tels, à titre d'illustrations, la Fédération Internationale des Professeurs de Français - FIPF (21),

¹⁸ *La profession enseignante en Europe : Profil, métiers et enjeux* - Questions Clés de l'Education en Europe, volume 3, *Rapport II : L'offre et la demande* (Secondaire inférieur général), EURYDICE, Direction Générale de l'Education et de la Culture, Commission européenne, Les éditions européennes, Bruxelles, Belgique, 2002

¹⁹ *Glossaire européen de l'Education, Personnel enseignant*, volume 3, collection Repères et Références, Bruxelles, EURYDICE, 2001

²⁰ - Financement de la mobilité européenne des stagiaires en formation initiale dans le cadre d'une coopération institutionnelle multilatérale - Formation professionnelle des Formateurs de l'IUFM - Formation continue linguistique - Formation à la coopération européenne pour personnels IUFM ou stagiaires des plans académiques de formation - Formation des/de Formateurs - Formation des adultes tout au long de la vie - Coopération inter-universitaire - Coopération dans l'espace international francophone - Formation à distance des enseignants et nouvelles technologies – L'Aide et Intégration Scolaire - Mission d'action culturelle - Education musicale - Préparation linguistique et culturelle - Mobilité des stagiaires, personnels enseignants et administratifs - Mobilités des étudiants sur projet individuel - Séminaires, colloques, publications, diffusion - Missions d'experts de courte & moyenne durées - Exportation de l'ingénierie française de formation et d'éducation - Missions d'experts - Système éducatif et ingénierie de formation des personnels et des cadres de l'éducation

²¹ Fédération Internationale des Professeurs de Français – FIPF, au CIEP de Sèvres, n°1, Avenue Léon Journault, Sèvres 92318 cedex - France : <http://www.fipf.org> , Tél : 33 (0) 1 46 26 01 83 ou 53 16 – Fax : 33 1 (0) 46 26 81 69 – Courriel : claudette.petit-pas@fipf.org , chargée de mission pour le Développement, Secrétariat Général.

2. ALTE, EGIDE, EDUFRANCE, mentionnés précédemment,
3. le réseau des Agences SOCRATES-LEONARDO,
4. le GIP interministériel France Coopération Internationale,
5. l'ensemble des Institutions internationales et européennes ayant compétence en matière d'éducation et de formation (UNESCO, ONU, le Conseil de l'Europe)

Des interventions porteront spécifiquement sur le rôle de ce « 3^{ème} secteur » dans le cadre de la Biennale internationale de l'Education. A titre d'illustration et pour votre information, la **Fédération Internationale des Professeurs de Français** – opérateur du Ministère des Affaires Etrangères – organise – comme tous les 4 ans - son prochain Congrès Mondial des Professeurs de Français à ATLANTA au Etats-Unis, du 19 au 23 juillet 2004. Plus de 120 pays y seront représentés.

Intitulé « **Le Français : le défi de la diversité** », le congrès sera ouvert par le secrétaire général de l'OIF, le Président Abdou Diouf. Le cas échéant, nous vous conseillons, dans la mesure du possible, de remplir en ligne, sur le site du congrès, le formulaire concernant vos propositions d'intervention pour le Congrès mondial. Cette méthode permettra un traitement plus rapide de vos communications.

- Adresse du site : <http://www.2004atlanta.org>
- Contact : programme@2004atlanta.org
- [Pré-programme \(non définitif\)](#)
- [Election du Président de la FIPF](#)
- [Concours TV5 : "Votre ville au centre du monde"](#)

Le contact de langues ayant un statut différent dans un même contexte est de nos jours un phénomène courant et en extension. Il en résulte des enjeux linguistiques, culturels, sociaux, politiques même, de grande ampleur. Tantôt harmonieux et jouant sur la complémentarité, tantôt conflictuels, ces voisinages ne manquent pas d'interpeller les usagers et leurs responsables politiques.

Le continent américain est représentatif des enjeux linguistiques sur la planète. S'y côtoient des langues à statut international comme l'anglais, le portugais, l'espagnol et le français. Y coexistent d'autres langues, plus limitées géographiquement, mais qui revendiquent leur reconnaissance, notamment par leur intégration à l'école. Par ailleurs, les États-Unis et les Amériques en général ont connu de forts phénomènes migratoires, tout comme, par la suite, le reste du monde. À cette diversité linguistique attestée sous des formes variées dans différentes régions de la planète (en Afrique, en Asie et en Europe notamment) correspond en outre une diversité relevant des domaines économiques, idéologiques, sociaux, culturels et éducatifs...

Face à cette situation, comment le français, langue internationale, doit-il se situer par rapport aux autres langues avec lesquelles il partage un même espace géographique ? Quels rapports entretenir avec elles ? Quels aménagements linguistiques préconiser ? Quelles démarches (didactiques, culturelles ou autres) proposer pour que le français soit le vecteur d'une meilleure diversité mise au service d'une globalisation plurielle sensée ? Comment le français représente-t-il et gère-t-il cette diversité (dans ses usages attestés, dans ses valeurs incarnées...) ? Quel(s) rôle(s) doivent jouer dans cette optique les pays francophones de langue maternelle ? Avec quels moyens ? Quels enseignements/ apprentissages du français promouvoir ? Quelle est la place du monde associatif dans ce débat ? Nombreuses sont les questions posées par cette problématique.

Tenter d'y répondre lors du congrès d'Atlanta revêt une valeur symbolique considérable dans la mesure où le pays d'accueil du congrès vit concrètement les éléments constitutifs de la problématique et joue un rôle important d'influence dans les domaines abordés. Le congrès devra donc tenir le double enjeu d'inviter des experts internationaux dans les divers domaines traités mais aussi de donner la parole à tous les congressistes. À cette fin, chaque axe développé se conclura par une ou plusieurs tables rondes où la parole sera donnée à la salle. Au terme des travaux du congrès et après avoir exploré les diverses dimensions thématiques, l'objectif est d'élaborer une charte de recommandations émanant du terrain et destinée aux décideurs nationaux et internationaux concernés par la problématique du congrès.